

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

PREAMBULE

La Fédération Française de Basket-ball, ci-après dénommée « FFBB », dont le siège social est situé au 117 rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS organise un jeu concours sans obligation d'achat intitulé « Concours ballons officiels 3x3 Wilson ».

Le jeu concours débute le mercredi 6 mars 2019 à 12h.

Ce jeu concours est accessible sur la page Facebook du 3x3 FFBB, ainsi que sur les pages Twitter et Instagram de la FFBB aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/3X3Basket/posts/1194678530694139>

<https://twitter.com/ffbasketball/status/1103250098480431104>

https://www.instagram.com/p/Buqh8gJl3iN/?utm_source=ig_web_copy_link

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

La FFBB, ci-après « l'Organisateur », organise un jeu-concours, ci-après « le jeu concours », destiné à tous les fans de basket, utilisateurs des réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.

Le présent règlement officiel définit les droits et obligations de l'Organisateur et des participants.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

2.1 Conditions de participation

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques, ayant un compte Facebook ou Twitter ou Instagram valide.

Par le terme « participant », il faut entendre au sens du présent règlement toute personne effectuant un partage, via les réseaux sociaux Facebook, Twitter ou Instagram. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'utilisation des réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement sous peine d'entraîner la nullité de leur participation.

L'Organisateur, les salariés de la FFBB, les membres de leur famille et toute personne amenées à participer à l'organisation n'ont pas le droit de participer au jeu concours.

2.2 Accès au jeu concours

La participation au jeu concours est gratuite.

La participation au jeu concours se fait exclusivement sur la page Facebook 3x3 FFBB, Twitter et Instagram de la FFBB via les modalités décrites à l'article 2.3 de ce règlement.

Pour jouer, le participant doit posséder un compte Facebook, Twitter ou Instagram valide et à son nom.

Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Il est donc nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique valide et d'avoir un compte Facebook, Twitter ou Instagram actif pour participer au jeu.

Facebook, Twitter et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de cette opération et les données personnelles des participants collectées sont exclusivement destinées à l'organisateur et non à Facebook, Twitter ou Instagram. Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du concours et les accepter sans réserve.

2.3 Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit :

- Se connecter sur son profil personnel Facebook, Twitter ou Instagram
- Aller sur la page Facebook 3x3 FFBB ou page Twitter/Instagram de la FFBB
- Se rendre sur la publication « CONCOURS »
- Aimer la publication et tagguer 3 amis sur Facebook et Instagram
- Retweeter + s'abonner au compte FFBB sur Twitter

2.4 Fin du jeu

Le jeu concours prendra fin le 15 mars 2019.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin au jeu concours « ballons officiels 3x3 Wilson » à tout moment.

ARTICLE 3 : OPERATIONS PROMOTIONNELLES

Le concours « ballons officiels 3x3 Wilson » est un jeu concours sans vocation à désignation de gagnants.

Les participants ne peuvent prétendre à l'obtention d'un gain lors du partage ou de l'abonnement aux pages Facebook, Twitter et Instagram.

Toutefois, l'Organisateur se réserve le droit d'organiser ponctuellement des challenges ou toute autre opération promotionnelle dans le but de promouvoir « le 3x3 ».

Ces opérations pourront alors faire l'objet d'une dotation tel que DVD, goodies, posters, t-shirts, ... d'un montant ne pouvant excéder trente (30) euros et dans la limite de dix (10) par opération.

Les personnes seront tirées au sort au terme de la période déterminée lors de la mise en place de l'opération et selon les modalités définies à cette occasion.

Les gagnants seront directement contactés par l'Organisateur. Ils ne pourront obtenir le remboursement ou l'échange du lot.

ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de l'Organisateur en écrivant à l'adresse suivante :

Fédération Française de Basket
Correspondant Informatique et Libertés
117 rue du Château des Rentiers

75013 PARIS

En participant au jeu, les participants consentent à ce que leurs nom, prénoms et ville de résidence fassent l'objet d'une publication sur le site internet de la FFBB, ainsi que sur tout éventuel support qui ferait mention du jeu.

Les participants autorisent toutes les vérifications et notamment celles concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ou en cas de nécessité justifiée, il était amené unilatéralement à annuler le présent jeu et/ou les récompenses, à les écarter, à les proroger, à les reporter ou à en modifier les conditions.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le présent règlement, notamment afin d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

En cas d'irrégularité prouvée, l'Organisateur se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT OFFICIEL

Le règlement officiel du jeu « ballons officiels 3x3 Wilson » est accessible à titre gratuit à l'adresse suivante :

FFBB
117 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement officiel seront remboursés au tarif lent « Lettre » sur simple demande.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE

L'interprétation du présent règlement officiel est soumise au droit français.

L'éventuelle nullité d'un article du présent règlement n'entraîne pas son annulation.

ARTICLE 8 : MODIFICATION

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, d'écarter ou proroger, reporter, suspendre ou d'annuler ce jeu concours si les circonstances l'exigeaient, sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et / ou les gagnants.